



## Énoncé de position sur les services de dépistage du cancer du sein

### Préambule:

Attendu:

*que le cancer du sein soit une maladie dévastatrice, tant pour les personnes qui en souffrent que pour leurs familles ;*

*qu'il a été scientifiquement prouvé que le dépistage précoce augmente les chances qu'un traitement efficace puisse être administré ;*

*que le Canada affiche le deuxième taux le plus élevé d'incidence du cancer du sein, et*

*que le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick a pris des mesures proactives pour régler cette question en mettant en place un [Dépistage du cancer du sein - qnb.ca](http://Dépistage du cancer du sein - qnb.ca)*

### Position :

*L'ordre des technologues en radiation médicale du Nouveau-Brunswick (OTRMNB) réaffirme son engagement à promouvoir et à protéger la santé et le bien-être des personnes au Nouveau-Brunswick grâce aux mesures suivantes :*

- **Soins professionnels :**

*Veiller à ce que les personnes qui subissent un dépistage ou un suivi mammaire reçoivent des soins attentionnés et de haute qualité de la part des technologues en radiation médicale (TRM) certifiés, enregistrés et agréés auprès de l'OTRMNB.;*

- **Assurance qualité :**

*Maintenir et améliorer la qualité des examens mammographiques et des services connexes en exigeant que les TRM suivent avec succès le programme de formation en mammographie de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM) et en encourageant le perfectionnement professionnel et la formation continue.;*

- **Éducation des patients :**

*Soutenir la fourniture d'informations cohérentes et précises par des techniciens en radiologie médicale qualifiés concernant les programmes de dépistage, l'auto-examen des seins, les procédures radiographiques et les soins de suivi.;*

- **Collaboration :**

*Promouvoir une approche collaborative entre les professionnels de la santé, la Société*



*canadienne du cancer, la Fondation canadienne du cancer du sein et d'autres organismes de santé publique et de soutien aux personnes atteintes du cancer, et informer le public de cet engagement commun.*

- **Sensibilisation du public :**

*Contribuer à sensibiliser davantage à l'importance et à la disponibilité des programmes de dépistage et à l'auto-examen des seins grâce à l'élaboration collaborative et à la diffusion en temps opportun d'informations factuelles destinées au public.*

- **Adoption :**

*Cette déclaration de principe a été initialement adoptée en janvier 2010 et révisée en novembre 2025.*